CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine Service Gestion Immobilière

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET : Convention d'occupation avec l'association ADAMAL portant sur les locaux sis 5, rue de la République, 13110 Port-de-Bouc.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La maison départementale de la solidarité de proximité de Port-de-Bouc accueille dans ses locaux, à raison d'une fois par semaine, une assistante sociale de l'association d'accès et de maintien au logement (ADAMAL) pour des permanences liées aux dispositifs MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé) et ASELL (accompagnement socio-éducatif lié au logement), à destination de personnes résidant sur la commune de Port-de-Bouc.

La convention du 18 mars 2015, passée avec l'ADAMAL arrive à échéance le 18 mars 2020.

Il convient par conséquent d'en établir une nouvelle prenant effet à l'expiration de cette période.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation de ces locaux par l'ADAMAL. Elle ne présente aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL